Le snefcca

SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DU FROID, DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Générale n°2022/14 - Mai 2022

Devenez Conseiller Entreprises pour l'Ecole (CEE)

Le (la) Conseiller(e) Entreprises pour l'École est un professionnel - employeur, salarié ou artisan - proposé en qualité d'expert par son organisation professionnelle et nommé par le recteur d'académie. Il joue un rôle de conseil auprès des équipes éducatives, des corps d'inspection et des délégués des recteurs.

Missions du CEE

Il assure une mission de coopération entre son organisation professionnelle et les services académiques et les établissements d'enseignement.

Il contribue aux actions qui ont pour objet de rapprocher le système éducatif de son environnement économique en vue de favoriser la future insertion sociale et professionnelle des élèves.

Ce sont les Rectorats qui valident les désignations CEE sur proposition des organisations professionnelles.

Comment devenir CEE ?

Notre objectif est d’avoir plusieurs Conseillers Entreprises pour l’École par Rectorat.

Si vous souhaitez devenir CEE, complétez le questionnaire en PJ et communiquez-le à votre Président de région Snefcca..

Fichiers en téléchargement :

Devenez Conseiller Entreprises pour l'Ecole (CEE) : (https://snefcca.com/Data/downloads/Article/8358442279_604_fiche-d-inscription-conseiller-entreprises-pour-l-ecole-2022.docx)